

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

DEUXIÈME TRIMESTRE
30 JUIN 2020
(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2020	4
RÉSULTATS FINANCIERS	9
GESTION DES RISQUES	18
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	19
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	20



Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 25 août 2020, a été préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2020. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et aux six mois correspondants de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2019. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2019. Dans le cadre du lancement de notre Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), nous avons présenté notre politique comptable et notre jugement critique concernant le programme à la note 2 afférente aux états financiers. La pandémie mondiale de COVID-19 a amplifié l'incertitude de mesure au moment de porter des jugements et d'élaborer les hypothèses utilisées dans les estimations. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 4 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du deuxième trimestre de 2020.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2020 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2019.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2020

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

COVID-19

Au deuxième trimestre de 2020, l'épidémie du coronavirus responsable de la COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur les économies du monde entier. Le gouvernement du Canada a continué d'annoncer de nouvelles mesures économiques pour stabiliser l'économie pendant cette période difficile. Tout au long du trimestre, nous avons été témoins de l'assouplissement des mesures d'urgence par certains gouvernements provinciaux, ce qui a permis la réouverture de certaines entreprises et de certains secteurs de l'économie.

Avec les autres assureurs hypothécaires, nous offrons aux prêteurs des outils pouvant servir à aider les emprunteurs, qu'ils soient propriétaires-occupants ou propriétaires d'immeubles collectifs, qui connaîtraient des difficultés financières. Ces outils comprennent le report de paiements, la prolongation de la période d'amortissement, la capitalisation des arriérés d'intérêts et des autres frais admissibles, et des ententes spéciales de remboursement. Le gouvernement, par l'entremise de la SCHL, accorde une plus grande souplesse aux propriétaires-occupants et aux propriétaires d'immeubles collectifs qui font face à des difficultés financières pour reporter les paiements hypothécaires sur les prêts hypothécaires assurés par la SCHL. La SCHL autorisera les prêteurs à accorder un report des paiements. Des assouplissements semblables sont accordés en cas de difficultés financières aux fournisseurs de logements qui ont contracté des prêts directs auprès de la SCHL, dans le but de leur fournir une solution qui répond à leurs besoins.

À titre de mesure proactive et coordonnée visant à renforcer le système financier et l'économie canadienne, le gouvernement a lancé, le 16 mars 2020, le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement achètera par l'intermédiaire de la SCHL jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés. En date du 30 juin 2020, 5,8 milliards de dollars de blocs avaient été achetés. Le PAPHA procurera un financement stable à long terme aux banques et aux prêteurs hypothécaires, facilitera le maintien des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada et permettra d'accroître la liquidité du marché hypothécaire canadien. Puisque le PAPHA est financé dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, le ministre des Finances a approuvé des augmentations de nos limites d'emprunt à court et à long terme, qui sont passées respectivement à 20 milliards et à 154 milliards de dollars. Le ministre a également autorisé l'augmentation du plafond des cautionnements de TH LNH et d'OHC, qui sont passés respectivement à 295 milliards et 60 milliards de dollars.

Le 20 mars 2020, le ministre des Finances a annoncé des changements aux critères d'admissibilité à l'assurance de portefeuille afin d'aider les prêteurs hypothécaires à bénéficier du PAPHA. Depuis le 24 mars 2020, les prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur versés avant le 20 mars 2020 avec une période d'amortissement allant jusqu'à 30 ans à compter de la date de versement du prêt, ainsi que les prêts de refinancement, sont admissibles jusqu'au 31 décembre 2020. Au 30 juin 2020, le volume d'assurance de portefeuille approuvée dans le cadre de la prolongation de ces critères d'admissibilité était de 10,3 milliards de dollars. Le gouvernement a pris ces mesures en haussant à 750 milliards de dollars chacun le plafond de cautionnement et le plafond de contrats d'assurance en vigueur de la SCHL. Ces limites accrues ne sont mises en place que pour une période de cinq ans et l'on s'attend à ce qu'elles soient ensuite réduites.

Le 24 avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), un programme qui aide à réduire le loyer des petites entreprises ayant des difficultés financières en raison de la COVID-19. Le programme offre des prêts-subsidés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Le gouvernement a, par la suite, annoncé que l'AUCLC serait prolongée pour couvrir également le loyer de juillet et août 2020. Les prêts susceptibles de remise consentis par les gouvernements fédéral et provincial couvriront chacun 25 % du loyer mensuel, le propriétaire-bailleur absorbera 25 % de plus, ce qui laissera le locataire payer les 25 % restants. Nous administrons le programme au nom du gouvernement du Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux, en fournissant les prêts-subsidés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles, et nous avons obtenu l'approbation de distribuer jusqu'à 3 milliards de dollars. Au 30 juin 2020, nous avons décaissé 196 millions de dollars.



En juillet 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 16,7 millions de dollars à Granville Island afin de permettre à la SCHL d'alléger le loyer de ses locataires. La SCHL gère Granville Island pour le compte du gouvernement du Canada. Comme la SCHL est le propriétaire-bailleur d'un grand nombre d'entreprises de Granville Island, ses locataires n'étaient pas admissibles à un allègement des loyers en vertu de l'AUCLC.

En réponse à l'incidence prévue de la pandémie sur les prix des logements au Canada et afin de protéger les futurs acheteurs et de réduire le risque, nous avons annoncé le 4 juin 2020 des changements à nos critères de souscription des prêts hypothécaires qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

- Une limite révisée pour les rapports d'amortissement brut de la dette (ABD) et d'amortissement total de la dette (ATD), qui passent à 35 % et à 42 %, respectivement;
- Un pointage de crédit minimal de 680 sera exigé pour au moins un emprunteur;
- Les sources non traditionnelles de mise de fonds qui augmentent l'endettement ne seront plus acceptées aux fins de l'assurance.

En outre, nous avons suspendu l'assurance prêt hypothécaire pour le refinancement d'immeubles collectifs, sauf lorsque les fonds sont utilisés pour des réparations ou un réinvestissement dans le logement. Ces décisions relèvent des pouvoirs conférés à la SCHL par la *Loi nationale sur l'habitation* et sont en prévision de possibles prix des logements corrigés. Nous continuons de surveiller la conjoncture du marché et de travailler avec nos collègues du gouvernement fédéral sur d'éventuelles options de politiques prudentes.

En raison de l'évolution rapide de la situation, nous connaissons une volatilité accrue de nos résultats financiers en raison des réévaluations de nos instruments financiers, de nos obligations au titre des régimes de retraite, de nos pertes de crédit prévues et de notre provision pour règlements. Bien que nous ayons commencé à voir certaines répercussions sur nos demandes de règlement d'assurance prêt hypothécaire à la suite de la pandémie, nous ne pourrions pas mesurer leur effet complet avant quelques mois. Jusqu'à maintenant, l'effet sur les volumes d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité s'avère moins important qu'au cours des ralentissements économiques précédents. Les volumes d'assurance du portefeuille devraient augmenter jusqu'à la fin de l'année en raison de la révision à court terme des critères d'admissibilité qui a permis la participation au PAPHA.

En tant qu'organisme national responsable de l'habitation au Canada, nous pourrions encore être appelés à soutenir les Canadiens pendant la crise et, par la suite, à soutenir la reprise économique. Selon notre Cadre d'appétit pour le risque, notre rôle en tant qu'élément clé de stabilisation du système financier canadien signifie que nous augmenterons notre appétit pour le risque à mesure que nous et d'autres institutions absorberons les répercussions de ces événements. Des interventions gouvernementales supplémentaires relatives à la pandémie pourraient nécessiter des modifications à nos programmes et une plus grande absorption du risque par la SCHL. Il ne peut y avoir aucune garantie quant à l'incidence ou à l'ampleur de ces événements sur nos résultats financiers futurs. Par conséquent, nous avons prudemment suspendu le versement de notre dividende pour conserver notre capital afin d'appuyer, au besoin, d'autres mesures que prendrait le gouvernement par l'entremise de la SCHL. Au 30 juin 2020, notre situation en matière de capital demeure solide; nous détenons un niveau de capital de 5 milliards de dollars pour amortir ce qui pourrait avoir un impact sur notre situation en matière de capital.

Pour soutenir la gestion de notre capital pendant la crise, nous continuons d'effectuer des simulations de crise et des analyses de scénarios pour comprendre les incidences éventuelles de différents événements qui pourraient se matérialiser dans les périodes futures.

Si notre situation de capital était fortement touchée, le gouvernement du Canada serait prêt, en vertu du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, à injecter des capitaux supplémentaires dans la SCHL si cela était nécessaire pour nous permettre de remplir notre mandat de politiques publiques. Cela a été mis en évidence le 24 mars 2020, lorsque le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars pour la SCHL.

Nous avons mis en œuvre, au début mars, notre Cadre de préparation aux crises (CPC) afin de surveiller l'évolution de la situation et d'émettre des directives au moment opportun relativement aux mesures que nous avons prises relativement à la COVID-19. Le CPC et sa structure de gouvernance favorisent une réponse efficace et efficiente, et notre appétit pour le risque augmente en temps de crise à mesure que nous nous concentrons sur la stabilité du système.



Notre priorité demeure la santé et la sécurité de nos employés et la continuité de nos activités. Notre philosophie de travail axée uniquement sur les résultats permet à nos employés de travailler à distance, ce qui minimise l'incidence de la pandémie sur nos activités principales. Nous avons identifié les employés essentiels à la mission afin d'assurer la continuité des activités, et nos gestionnaires de personnes continuent de faire le suivi des niveaux de personnel dans ces secteurs d'activités essentiels.

Certaines cibles opérationnelles et financières présentées dans notre plan d'entreprise 2020-2024 pourraient ne pas être atteintes dans l'environnement économique actuel, puisque nos partenaires se concentrent sur leur réaction à la pandémie de COVID-19 et que nous portons une attention accrue à notre mandat en matière de stabilité financière.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Le choc de la pandémie de coronavirus sur l'économie canadienne a été sans précédent. Les mesures d'endiguement initiales prises en mars et en avril 2020 ont entraîné une baisse importante et soudaine de l'activité économique. L'isolement des consommateurs a fait baisser la demande, tandis que la fermeture d'entreprises non essentielles a fait baisser l'offre. Au cours des deux premiers mois de la pandémie, trois millions de Canadiens ont perdu leur emploi. Beaucoup d'autres sont devenus sous-employés.

Avant la pandémie de coronavirus, l'économie canadienne tournait presque à plein régime. Le PIB réel a progressé à un rythme annuel de 1,7 % en 2019, après avoir progressé de 2,0 % en 2018. Durant ces deux années, l'économie a connu une croissance vigoureuse, malgré les contraintes liées à l'endettement élevé des ménages et aux tensions commerciales internationales. Les plus récentes données montrent que l'activité économique au Canada a diminué à un taux annualisé de 8,2 % au premier trimestre de 2020.

De plus, depuis le début de la pandémie, de nombreux travailleurs ont vu leurs heures de travail hebdomadaires diminuer de manière importante. Par conséquent, le nombre réel d'heures travaillées a diminué de près de 30 % en avril par rapport aux niveaux d'avant la pandémie enregistrés en février. Une réouverture progressive a débuté en mai 2020, et l'économie canadienne s'est quelque peu redressée. Quarante pour cent des emplois perdus au cours des deux premiers mois de la pandémie avaient été rétablis en juin 2020. Cependant, le rythme et le moment de la reprise complète de l'activité économique jusqu'aux niveaux précédant la pandémie demeurent incertains, car la confiance des consommateurs et des entreprises continue d'être modérée.

La reprise pourrait être plus lente s'il y avait une deuxième vague d'infections et de nouvelles mesures de confinement au Canada ou chez nos principaux partenaires commerciaux, si la première vague se prolongeait chez les principaux partenaires économiques du Canada, ou si l'on assistait à un resserrement des conditions financières et à la persistance de l'incertitude et des perturbations économiques. L'arrivée d'un traitement, comme les antiviraux, et les mesures de contrôle serviront de solution provisoire, mais le retour au niveau d'activité économique observé avant la pandémie est peu probable tant que les chercheurs n'auront pas trouvé un vaccin efficace contre la maladie.

La réaction des pouvoirs publics au choc économique est sans précédent. Le soutien direct aux ménages et aux entreprises offert par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2020 est estimé à 256 milliards de dollars¹, soit environ 12 % du PIB canadien. La Banque du Canada (BdC) maintient le taux directeur à 0,25 depuis avril. La BdC est également déterminée à continuer d'accroître la liquidité des institutions financières, d'acheter des actifs clés pour soutenir le fonctionnement du marché et de fournir des mesures de stimulation monétaire supplémentaires pour réduire les coûts d'emprunt des entreprises.

Les données les plus récentes sur le marché de l'habitation ne tiennent pas encore pleinement compte du choc économique. Même si les prix ont diminué en mars et en avril, le prix MLS[®] moyen au Canada a atteint un sommet record de 524 225 \$ au cours du premier semestre de 2020. Cela représente une augmentation de 9 % par rapport à la période correspondante en 2019. Entre-temps, le nombre désaisonnalisé annualisé de ventes MLS[®] a diminué de 9 % pour se chiffrer à 421 336. De même, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations a diminué de 3 % pour se chiffrer à 199 647 au cours du premier semestre de 2020.

¹ Ministère des Finances Canada, *Aperçu économique et financier 2020*

À l'avenir, la demande de logements sera probablement limitée par la confiance amoindrie et les pertes de revenu des consommateurs. La hausse de l'endettement pourrait aussi peser sur la demande de logements. Le ratio de la dette à la consommation par rapport au revenu disponible demeure élevé, à 177 % au premier trimestre de 2020, et il devrait² se détériorer pour dépasser largement les 200 % en 2021. Par contre, l'offre sur les marchés de la revente pourrait aussi être limitée par le fait que des vendeurs potentiels retarderaient l'inscription de leur habitation jusqu'à ce que les prix s'améliorent, ainsi que par la fermeture éventuelle de chantiers de construction si les cas de COVID-19 recommençaient à augmenter.

Le marché de l'habitation fera face à une grande incertitude à court terme, car les mesures d'endiguement et les mesures subséquentes pendant la phase de rétablissement freineront l'offre et la demande de logements. À moyen terme, cependant, la baisse de la demande de logements attribuable à l'affaiblissement des revenus des ménages et aux conditions financières l'emportera probablement sur la diminution de l'offre de logements, d'où un risque important de baisse des prix, des ventes et des mises en chantier.

État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement

La SCHL continue de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, un plan de plus de 55 milliards de dollars sur 10 ans qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir un chez-soi.

Au premier semestre de 2020, la SCHL a continué d'appliquer les initiatives de la SNL lancées en 2018 et 2019. Les initiatives de la SNL vont s'accélérer au cours des prochaines périodes, à mesure qu'elles remplaceront nos anciens programmes. Nous avons examiné activement les moyens d'accélérer le versement des fonds destinés aux projets de la SNL en général, et nous nous sommes efforcés de simplifier les processus de demande et d'approbation. L'état d'avancement par rapport aux cibles de la SNL fait l'objet de rapports trimestriels sur le site Web (www.chezsoidabord.ca).

Nous poursuivons le travail amorcé avec les provinces et les territoires pour élaborer conjointement l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Quatre gouvernements ont lancé des programmes à la suite de la finalisation des ententes et des plans d'action. Les annonces officielles et les campagnes de promotion de l'ACL ont été retardées en raison de la COVID-19. De plus, certaines provinces et certains territoires ont été forcés de réaffecter des ressources à des mesures d'intervention à la suite de la pandémie, mais nous continuons de poursuivre l'élaboration conjointe de l'ACL avec les gouvernements des provinces et territoires où des ententes et des plans d'action n'ont pas encore été réalisés.

Certaines modifications à court terme ont dû être apportées à la mise en œuvre de la SNL en raison de la pandémie de COVID-19, afin d'assurer la continuité pour les fournisseurs de logements et les populations vulnérables pendant cette période sans précédent. À noter :

- Le lancement de la phase II de l'initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) a été reporté au 1^{er} septembre 2020. Les fournisseurs de logements admissibles qui ont récemment adhéré à l'IFLC-2 et qui ont des accords d'exploitation administrés par le gouvernement fédéral arrivant à échéance dans les prochains mois continueront de recevoir le même niveau d'aide financière jusqu'à la fin du mois d'août.
- Les fournisseurs de logements ayant un prêt en règle financé par la SCHL peuvent être admissibles à un report de six (6) mois de paiement (capital et intérêts) s'ils éprouvent des difficultés à effectuer leurs paiements en raison de facteurs liés à la COVID, notamment des interruptions de la construction et du travail.
- La Conférence nationale sur le logement, qui devait avoir lieu les 12 et 13 mai 2020, est reportée.

² SCHL, *Soutenir la stabilité financière pendant la pandémie de COVID-19 pour le Comité permanent des finances* : 19 mai 2020

Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Compte tenu de la situation liée à la COVID-19, la plupart des consultations avec le BSIF ont été mises en suspens. Les modifications proposées au test de résistance à la hausse des taux hypothécaires, qui devaient entrer en vigueur le 6 avril 2020, ont été suspendues sans qu'aucune nouvelle date d'entrée en vigueur ne soit annoncée.

Le BSIF a également publié des directives à l'intention des assureurs hypothécaires concernant l'application du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire pour les prêts dont le report a été approuvé par les institutions financières. Concrètement, les prêts qui étaient productifs et qui sont maintenant reportés dans le cadre des nouveaux programmes sont traités comme des prêts productifs en ce qui a trait au régime de fonds propres.

Exigences totales relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP)

Nous appliquons depuis le 1^{er} janvier 2020 l'ensemble des exigences du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété. Le préavis du BSIF complète la directive du TSAH entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et définit une nouvelle méthode pour calculer la réciproque du ratio prêt-valeur. Pour les prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété, la réciproque du ratio prêt-valeur correspond à la moyenne pondérée :

- de la réciproque du rapport prêt-valeur calculé à l'aide du solde impayé de l'emprunt (méthode actuelle);
- et de la réciproque du rapport prêt-valeur calculé en utilisant la somme du solde impayé et du montant de la participation.

La mise en œuvre de cette nouvelle exigence n'a aucune incidence financière importante. Voir la note 9, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés trimestriels non audités pour des renseignements complets sur le capital.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

Les détails relatifs à l'ensemble des normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour 2019.

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants. La modification proposée qui aurait la plus grande incidence sur la SCHL est celle de reporter de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.



RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilans consolidés résumés

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 <i>(En millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	10 990	9 698	19 889	18 586	263 930	249 020	(642)	(1 045)	294 167	276 259
Total du passif	10 722	9 396	7 093	6 523	261 256	246 735	(598)	(1 008)	278 473	261 646
Total des capitaux propres du Canada	268	302	12 796	12 063	2 674	2 285	(44)	(37)	15 694	14 613

Le total de l'actif et le total du passif ont augmenté à peu près de la même manière, soit respectivement de 17 908 millions de dollars (6 %) et de 16 827 millions de dollars (6 %). Cette hausse est principalement attribuable à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à l'achat de blocs de prêts hypothécaires assurés dans le cadre du PAPHA, en raison de la demande accrue de liquidités provenant des institutions financières. Cela a entraîné des augmentations tant des prêts que des emprunts au coût amorti.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos les 30 juin <i>(En millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Financement public des programmes de logement	629	380	-	-	-	-	-	-	629	380
Primes et droits acquis	-	-	346	357	170	142	-	-	516	499
Autres produits ¹	47	6	553	152	39	26	(3)	(43)	636	141
Total des produits et du financement public	676	386	899	509	209	168	(3)	(43)	1 781	1 020
Programmes de logement	557	329	-	-	-	-	-	-	557	329
Règlements d'assurance	-	-	292	36	-	-	-	-	292	36
Charges opérationnelles	88	58	74	74	18	16	-	-	180	148
Total des charges	645	387	366	110	18	16	-	-	1 029	513
Impôt sur le résultat	6	(1)	133	102	48	38	(1)	(11)	186	128
Résultat net	25	-	400	297	143	114	(2)	(32)	566	379
Autres éléments du résultat global	(136)	(23)	(173)	63	4	12	3	32	(302)	84
Résultat global	(111)	(23)	227	360	147	126	1	-	264	463

¹ Les autres produits incluent les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.



Six mois clos les 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Financement public des programmes de logement	1 543	1 157	-	-	-	-	-	-	1 543	1 157
Primes et droits acquis	-	-	681	712	330	280	-	-	1 011	992
Autres produits ¹	44	18	581	323	60	48	1	(39)	686	350
Total des produits et du financement public	1 587	1 175	1 262	1 035	390	328	1	(39)	3 240	2 499
Programmes de logement	1 399	1 062	-	-	-	-	-	-	1 399	1 062
Règlements d'assurance	-	-	414	109	-	-	-	-	414	109
Charges opérationnelles	151	109	143	159	36	32	-	-	330	300
Total des charges	1 550	1 171	557	268	36	32	-	-	2 143	1 471
Impôt sur le résultat	6	(1)	177	192	89	74	-	(10)	272	255
Résultat net	31	5	528	575	265	222	1	(29)	825	773
Autres éléments du résultat global	(65)	(49)	204	279	124	50	(7)	(15)	256	265
Résultat global	(34)	(44)	732	854	389	272	(6)	(44)	1 081	1 038

¹ Les autres produits incluent les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaisons – T2 2020 et T2 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Le total des produits et du financement public a augmenté de 761 millions de dollars (75 %) et de 741 millions (30 %) respectivement par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 249 millions de dollars (66 %) et de 386 millions (33 %), respectivement, du financement public des programmes de logement par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, alimentée principalement par une augmentation du financement du Partenariat fédéral-provincial-territorial pour le logement, du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et d'autres initiatives de la SNL. De plus, 221 millions de dollars de financement public s'expliquent par le lancement de l'initiative de l'AUCLC au deuxième trimestre de 2020.
- Une augmentation de 519 millions de dollars (100 %) et de 375 millions (670 %), respectivement, des gains nets sur les instruments financiers par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, principalement attribuable à la cession d'une grande partie de nos placements en titres à revenu fixe à mesure que nous rééquilibrons notre portefeuille de placements de nos activités d'assurance. Ces gains étaient auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés dans les produits au moment de la cession. De plus, nous avons réduit nos provisions pour pertes sur créances attendues de 69 millions de dollars au deuxième trimestre en raison de l'amélioration des projections relatives aux variables financières clés qui sous-tendent nos provisions pour pertes sur créances attendues.
- Une augmentation de 17 millions de dollars (3 %) et de 19 millions (2 %), respectivement, des primes et droits acquis au cours du trimestre et du semestre correspondants de l'exercice précédent, attribuable à la hausse des droits acquis pour le financement hypothécaire en raison des changements apportés à la tarification au cours des dernières années et d'une augmentation du volume, comme il est expliqué ci-dessous. Cela a été partiellement contrebalancé par la baisse des primes acquises dans le secteur de l'assurance prêt hypothécaire, principalement en raison des nouvelles courbes d'acquisition des primes, pour tenir compte des périodes plus longues de présentation des demandes de règlement.
- Une augmentation de 41 millions de dollars (683 %) et de 26 millions (144 %), respectivement, des autres produits liés aux activités d'aide au logement par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, est principalement attribuable aux gains réalisés dès le premier jour en raison des taux préférentiels sur nos emprunts auprès du gouvernement du Canada pour les initiatives de la SNL.



Le total des charges a augmenté de 516 millions de dollars (101 %) et de 672 millions (46 %), respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- L'augmentation du financement public des programmes de logement, comme il est décrit plus haut, ayant entraîné une hausse des charges liées aux programmes de logement et d'exploitation.
- Une augmentation de 256 millions de dollars (711 %) et de 305 millions (280 %), respectivement, des règlements d'assurance par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, principalement attribuable à une augmentation de notre provision pour règlements en raison des répercussions économiques de la COVID-19 sur les variables économiques clés qui alimentent les demandes de règlement d'assurance, y compris nos attentes concernant les demandes de règlement d'assurance pour les prêts hypothécaires en cours de report.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 386 millions de dollars (460 %) et de 9 millions (3 %), respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une baisse du rendement des obligations a entraîné des gains latents sur nos instruments financiers à la suite de l'instabilité du marché qui s'est produite au premier et au deuxième trimestres de 2020. Cette augmentation a été contrebalancée par le transfert de certains gains des autres éléments du résultat global au revenu, comme il est expliqué ci-dessus.
- Une augmentation de 206 millions de dollars (438 %) et de 6 millions (1 %), respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent des pertes de réévaluation des régimes à prestations déterminées en raison d'une diminution du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation des régimes à prestations déterminées.

Paramètres et ratios financiers

Assurance prêt hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	
	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
P.-O., à l'unité	223	227
Portefeuille	119	117
Immeubles collectifs	91	85
Total	433	429

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019). Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté de 4 milliards de dollars (1 %) en raison de la hausse des volumes assurés, comparativement aux exercices précédents, et de l'arrivée à échéance de contrats. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 34 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 30 milliards.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Volumes d'assurance ¹ (logements)		Volumes d'assurance ¹ (\$)		Primes et droits perçus ²		Règlements payés ³	
	Trois mois clos les							
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
P.-O., à l'unité	28 982	31 327	8 000	8 002	283	291	31	42
Portefeuille	60 066	11 842	14 374	2 774	76	13	3	3
Immeubles collectifs ³	44 109	29 947	5 892	3 415	214	124	-	1
Total	133 157	73 116	28 266	14 191	573	428	34	46

¹ Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont chiffrées à 18 979 logements et à 4 060 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2020 (1 402 logements et 108 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2019).

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les primes et droits perçus pour les immeubles collectifs résidentiels comprennent 5 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2020 (2 millions pour le trimestre clos le 30 juin 2019) reçus du gouvernement pour l'iFCLL.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Volumes d'assurance ¹ (logements)		Volumes d'assurance ¹ (\$)		Primes et droits perçus ²		Règlements payés ³	
	Six mois clos les							
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
P.-O., à l'unité	44 005	45 220	12 203	11 766	432	421	87	112
Portefeuille	64 288	18 911	15 701	4 139	83	17	7	7
Immeubles collectifs ³	80 866	52 432	11 157	6 178	406	213	3	1
Total	189 159	116 563	39 061	22 083	921	651	97	120

¹ Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont chiffrées à 18 979 logements et à 4 060 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2020 (5 168 logements et 637 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2019).

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les primes et droits perçus pour les immeubles collectifs résidentiels comprennent 20 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2020 (4 millions pour le semestre clos le 30 juin 2019) reçus du gouvernement pour l'iFCLL.

Comparaisons – T2 2020 et T2 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 2 345 logements (7 %) et de 1 215 logements (3 %) par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, en raison du repli du marché de l'habitation causé par la COVID-19. Cela contrebalance l'augmentation du nombre de logements observée au premier trimestre, alimentée par la vigueur du marché de l'habitation. Les volumes d'assurance de portefeuille ont augmenté de 48 224 logements (407 %) et de 45 377 logements (240 %), respectivement, pour le trimestre et le semestre correspondants de l'exercice précédent en raison du lancement du PAPHA à la fin de mars 2020, qui a fait augmenter les volumes d'assurance de portefeuille au deuxième trimestre, car les prêteurs doivent obtenir une assurance de portefeuille pour accéder au financement. De plus, le volume de prêts pour immeubles collectifs résidentiels a augmenté de 14 162 unités (47 %) et de 28 434 unités (54 %), respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent. Le refinancement des immeubles collectifs a représenté la majeure partie de la hausse, car de nombreux emprunteurs ont obtenu un prêt de refinancement pour profiter des taux d'intérêt plus bas. Environ 70 % des prêts refinancés visaient à financer des améliorations et des rénovations. Les montants assurés pour ces produits ont augmenté de 12,7 milliards de dollars (90 %) et de 15,7 milliards (71 %), respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre d'unités pour les produits du portefeuille et de logements collectifs et de la valeur accrue des propriétés pour propriétaires-occupants assurés à l'unité.

L'augmentation du volume d'assurance pour immeubles collectifs et pour les produits du portefeuille explique la plus grande partie de la hausse de 270 millions de dollars (41 %) des primes et droits perçus.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Pourcentage de pertes ¹	84,3	10,2	60,7	15,4
Ratio des charges opérationnelles	21,3	20,7	21,0	22,4
Ratio mixte	105,6	30,9	83,1	37,7
Indice de l'importance des règlements	28,9	28,8	29,6	30,8
Rendement du capital	13,2	9,7	8,8	9,4
Rendement du capital requis	14,9	11,3	10,3	11,0

¹ Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille en excluant les immeubles collectifs s'est établi à 104,1 % et à 71,5 % pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (13,2 % et 18,6 % pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

Comparaisons – T2 2020 et T2 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Le pourcentage de pertes a augmenté principalement en raison de la hausse des charges de règlement, en raison de la hausse du taux de chômage et de la baisse du produit intérieur brut (PIB) causée par la pandémie de COVID-19.

Le ratio des charges opérationnelles a augmenté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la réduction des primes et droits acquis, tel qu'il est expliqué ci-dessus. Pour le semestre correspondant de l'exercice précédent, une diminution des charges opérationnelles, principalement attribuable à une baisse des salaires et des honoraires professionnels, a entraîné une diminution du ratio des charges opérationnelles.

L'indice de l'importance des règlements a diminué par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent en raison de la baisse des règlements en pourcentage des prêts assurés, puisque le produit tiré des ventes a été plus élevé, comme il est expliqué ci-dessus.

Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres requis ont diminué par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la baisse du résultat net expliquée ci-dessus. Le ratio de rendement des capitaux propres et le ratio de rendement des capitaux propres requis ont augmenté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison d'une augmentation du résultat net attribuable principalement aux gains nets sur les instruments financiers, comme il est expliqué ci-dessus.

	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux des prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux des prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	5 061	0,46%	4 859	0,43 %
Portefeuille	1 523	0,18%	1 275	0,15 %
Immeubles collectifs	96	0,38%	67	0,28 %
Total	6 680	0,34%	6 201	0,31 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance ont augmenté dans toutes les régions, sauf l'Atlantique, du fait de la conjoncture économique un peu moins bonne dans ces régions. Les données sur les prêts en souffrance ne tiennent pas compte des reports de paiements en raison de la COVID-19.



Financement hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
TH LNH	264	249
OHC	252	244
Total	516	493

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019). Ce plafond a été augmenté de 150 milliards de dollars au cours du premier trimestre de 2020 et l'augmentation sera en vigueur jusqu'au 24 mars 2025.

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée aux cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur totalisaient 516 milliards de dollars au 30 juin 2020, en hausse de 23 milliards (5 %) puisque le montant des nouveaux titres cautionnés par la SCHL a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance. Cela s'explique par les institutions financières qui cherchent des sources de liquidité en accédant à nos programmes. L'augmentation de la limite des cautionnements en vigueur au premier trimestre et l'introduction du PAPHA ont facilité la hausse des émissions. Les cautionnements en vigueur demeurent inférieurs à la limite de 750 milliards de dollars prescrite par la loi.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Trois mois clos les			
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
TH LNH ²	66	31	262	97
OHC	18	11	61	39
Total	84	42	323	136

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

² Un milliard de dollars de nouveaux titres et 22 milliards de dollars de titres garantis au cours des trimestres précédents ont été vendus dans le cadre du PAPHA.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Six mois clos les			
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
TH LNH ²	101	60	377	189
OHC	29	21	100	75
Total	130	81	477	264

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

² Quatre point deux milliards de dollars de nouveaux titres et 1 572 milliard de dollars de titres garantis au cours des trimestres précédents ont été vendus dans le cadre du PAPHA.

Comparaisons – T2 2020 et T2 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 187 millions de dollars (138 %) et de 213 millions de dollars (81 %) par rapport, respectivement, au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la hausse des volumes de TH LNH et d'OHC titrisés et par le fait que plus de volumes ont dépassé le seuil des droits de cautionnement annuels, où le taux de prime est plus élevé, par rapport au deuxième trimestre de 2019.



<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Ratio des charges opérationnelles	9,0	9,7	8,7	9,2
Rendement du capital	21,9	18,4	21,4	18,0
Rendement du capital requis	42,9	34,9	40,8	34,5

Comparaisons – T2 2020 et T2 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Le ratio des charges opérationnelles a diminué de 0,7 et de 0,5 point de pourcentage, respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, car les droits de cautionnement et de demande acquis ont augmenté en raison des hausses des droits au cours des dernières années et de l'augmentation des volumes.

Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres requis ont augmenté par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du résultat net annualisé, en grande partie attribuable à la hausse des droits de cautionnement et de demande acquis, comme il est expliqué ci-dessus.



Financement public des programmes de logement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public des programmes de logement autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019
Montants prévus pour l'application des programmes de logement :		
Montants autorisés en 2019-2020 (2018-2019)		
Budget principal des dépenses	2 657	2 452
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	9	7
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	78	1
Moins la tranche comptabilisée à l'année civile 2019 (2018)	(1 282)	(1 309)
Moins le financement public inutilisé pour 2019-2020 (2018-2019)	(64)	(356)
Moins le financement bloqué	(463)	(18)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) financée en 2020 (2019)	935	777
Moins le financement public différé pendant la période	(21)	-
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) comptabilisée en 2020 (2019)	914	777
Montants autorisés en 2020-2021 (2019-2020)		
Budget principal des dépenses	2 920	2 657
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,4}	3 038	9
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	-	78
Total du financement public des programmes de logement pour l'exercice	5 958	2 744
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(4 466)	(2 357)
Moins le financement bloqué	(44)	-
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2020-2021 (2019-2020) financé au cours de l'année civile 2020 (2019)	1 448	387
Moins : Financement reporté pendant la période	(819)	(7)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2020-2021 (2019-2020) comptabilisée au cours de l'année civile 2020 (2019)	629	380
Total du financement public des programmes de logement comptabilisé pour les six mois clos les 30 juin	1 543	1 157

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses A de 2019-2020 sur l'Initiative de recherche et de données sur le logement, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, l'approche du logement basée sur les droits de la personne et d'autres initiatives.

³ Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses B pour le Fonds de co-investissement, le Fonds pour l'innovation, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété et d'autres initiatives pour 2019-2020.

⁴ Approbation du Budget supplémentaire des dépenses A pour l'Aide au loyer d'urgence pour les activités commerciales, le Défi d'offre de logements et le financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Réclamer notre pouvoir et notre place.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Nos programmes d'octroi de prêts sont appliqués selon le seuil d'équilibre; cependant, une tranche de leurs produits est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF concernant l'application du TSAH.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	231 %	195 %
Financement hypothécaire : Capital disponible sur le capital requis	223 %	190 %

Pour l'assurance prêt hypothécaire, notre ratio du capital selon le TSAH a augmenté de 36 points de pourcentage, principalement en raison de l'augmentation des capitaux propres disponibles, alimentée par le résultat net et la suspension temporaire des dividendes annoncée le 26 mars 2020. Le capital requis pour le risque d'assurance a également diminué en raison de la baisse des contrats d'assurance en vigueur depuis le 31 décembre 2019, car les nouveaux volumes sont inférieurs aux échéances. Notre capitalisation demeurerait adéquate au 30 juin 2020.

Pour le financement hypothécaire, notre ratio du capital disponible sur le capital requis a augmenté de 33 points de pourcentage. Cette hausse est causée par l'augmentation du capital disponible, principalement attribuable à la suspension temporaire du dividende au cours du deuxième trimestre de 2020 et au résultat de la période.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, *Gestion du capital*, pour en savoir plus.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie provenant des primes et droits perçus et des intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 19,1 milliards de dollars au 30 juin 2020 (17,8 milliards au 31 décembre 2019).

Le portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques liés à nos cautionnements aux termes de nos activités de financement hypothécaire. L'objectif du portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 4,5 milliards de dollars au 30 juin 2020 (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2019).

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient influencer la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont décrits en détail dans notre Rapport annuel 2019 et aucune modification n'a été apportée à nos approches de gestion des risques pendant la période visée par le présent rapport.

Nous sommes exposés à des risques opérationnels accrus, y compris le risque lié aux personnes, et nous gérons l'incidence de la crise de la COVID-19 sur la santé et le bien-être de nos employés. Nous continuons de suivre l'évolution de la COVID-19 pour nous assurer que nos plans demeurent appropriés et nous soutenons nos employés au moyen de mesures de réintégration en milieu de travail fondées sur les pratiques exemplaires. Nous continuons de surveiller les risques émergents potentiels, y compris le fait d'être sur un pied d'alerte en cas de deuxième vague potentielle d'infections, et nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour gérer nos activités. Nos investissements récents dans la technologie et notre surveillance accrue des risques nous permettent de nous adapter à la crise actuelle. Nous continuons d'exécuter tous nos programmes réguliers en veillant à ce que les services essentiels aux Canadiens ne soient pas interrompus et en appuyant d'autres mesures du gouvernement fédéral dans le cadre de notre mandat de stabilité financière.

Les marchés financiers mondiaux se sont quelque peu améliorés récemment et les risques de marché, de crédit et de liquidité sont passés d'élevés à modérés. Cependant, d'importants risques subsistent en prévision d'une deuxième vague d'infections à la COVID-19 qui pourrait prolonger la reprise économique. Nous continuons à gérer tout risque émergent à nos programmes commerciaux et nos investissements efficacement grâce à nos placements de haute qualité, ainsi qu'à une surveillance accrue de nos contreparties et des participants aux programmes. Nos activités d'assurance prêt hypothécaire offrent un soutien aux prêteurs, aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs d'immeubles collectifs qui pourront faire face à un risque accru de défaut, car les programmes de report des paiements et de soutien gouvernemental arrivent à échéance et les revenus ne se rétablissent pas entièrement. De plus, une baisse des prix des logements partout au Canada et des taux de chômage plus élevés, des chocs sur les prix des produits de base et la poursuite des mesures de distanciation sociale pendant une plus longue période auront une incidence sur l'économie.

Dans l'exercice de notre mandat en matière de stabilité financière, nous pourrions continuer de donner la priorité à l'atténuation de l'incidence négative de la COVID-19 sur les Canadiens par rapport à certains objectifs stratégiques à court terme. Notre cadre de préparation aux crises et notre appétit pour le risque en temps de crise continuent à nous permettre de gérer la crise actuelle et les risques en constante évolution.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019 ²	T4 2018	T3 2018
Résultats consolidés								
Total de l'actif	294 167	283 711	276 259	276 685	272 242	269 976	263 876	272 513
Total du passif	278 473	268 281	261 646	261 857	257 333	255 025	248 995	256 839
Total des capitaux propres du Canada	15 694	15 430	14 613	14 828	14 909	14 951	14 881	15 674
Total des produits et du financement public	1 781	1 459	1 191	1 049	1 020	1 479	1 047	1 049
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	1 215	1 200	767	666	641	1 085	698	662
Résultat net	566	259	424	383	379	394	349	387
Activités d'aide au logement								
Financement public des programmes de logement	629	914	489	393	380	777	431	416
Résultat net	25	6	27	10	-	5	13	10
Total des capitaux propres du Canada	268	379	302	270	247	270	291	310
Activités d'assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	433	425	429	433	439	442	448	453
Volumes d'assurance	26 939	10 795	14 320	14 063	14 191	7 891	12 159	13 304
Primes et droits perçus	573	348	432	466	428	223	380	409
Primes et droits acquis	346	335	358	359	357	355	356	358
Règlements payés	34	63	63	53	46	74	60	60
Règlements d'assurance	292	122	40	42	36	73	38	35
Résultat net	400	128	266	255	297	278	233	283
Taux de prêts en souffrance	0,34 %	0,32 %	0,31 %	0,30 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %	0,29 %
Pourcentage de pertes	84,3 %	36,5 %	11,3 %	11,6 %	10,2 %	20,6 %	10,7 %	9,8 %
Ratio des charges opérationnelles	21,3 %	20,6 %	22 %	20,8 %	20,7 %	24,0 %	25,6 %	18,7 %
Ratio mixte	105,6 %	57,1 %	33,3 %	32,4 %	30,9 %	44,6 %	36,6 %	28,5 %
Indice de l'importance des règlements	28,9 %	28,8 %	29,9 %	30,0 %	28,8 %	29,3 %	30,0 %	32,1 %
Rendement du capital	13,2 %	4,2 %	8,8 %	8,3 %	9,7 %	9,1 %	7,6 %	8,8 %
Rendement du capital requis	14,9 %	4,9 %	10,6 %	9,8 %	11,3 %	10,2 %	8,3 %	9,1 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ¹	231 %	207 %	195 %	197 %	197 %	189 %	168 %	175 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	25,8 %	26,0 %	26,4 %	27,0 %	28,0 %	28,5 %	29,1 %	29,7 %
Activités de financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$)	516	494	493	488	492	494	488	484
Titres cautionnés	84 342	45 930	50 140	42 930	41 708	38 924	48 556	43 766
Droits de cautionnement et de demande perçus	323	154	129	164	136	128	252	156
Droits de demande et de cautionnement acquis	170	160	156	146	142	138	132	121
Résultat net	143	122	126	116	114	108	102	94
Ratio des charges opérationnelles	9,0 %	8,4 %	9,3 %	9,3 %	9,7 %	8,7 %	10,5 %	8,4 %
Rendement du capital	21,9 %	20,4 %	21,7 %	19,1 %	18,4 %	17,5 %	16,0 %	15,1 %
Rendement du capital requis	42,9 %	38,7 %	38,9 %	35,9 %	34,9 %	34,1 %	26,0 %	21,2 %
Capital disponible sur le capital requis	223 %	211 %	190 %	198 %	203 %	207 %	209 %	149 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	30,6 %	30,3 %	30,6 %	30,9 %	31,4 %	32,2 %	31,9 %	31,7 %

¹ Nous avons commencé à appliquer le TSAH au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur le TCM.

² Nous avons commencé à appliquer l'IFRS 16 Contrats de location au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur la norme comptable internationale IAS 17 Contrats de location et les interprétations connexes.



États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	21
BILAN CONSOLIDÉ	22
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	25
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS.....	26
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	26
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	26
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	29
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS	29
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	32
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	35
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	36
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	37
9. GESTION DU CAPITAL	38
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR.....	40
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	44
12. PRÊTS	46
13. EMPRUNTS	49
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	51
15. RISQUE DE MARCHÉ	52
16. RISQUE DE CRÉDIT	53
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	54
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT.....	55
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	55
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	55
21. INFORMATIONS COMPARATIVES	56
22. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS	56

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2020

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Président et premier dirigeant



Evan Siddall, B.A., LL. B.

Chef des finances



Lisa Williams, CPA, CA

Le 25 août 2020

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Aux	
		30 juin 2020	31 décembre 2019
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 232	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		898	-
Intérêts courus à recevoir		661	737
Placements en valeurs mobilières			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	11	488	809
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	11	21 592	20 633
Au coût amorti	10	1 376	947
Instruments dérivés		39	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	267	249
Prêts	12		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		963	1 331
Au coût amorti		264 411	249 439
Débiteurs et autres actifs		962	848
Immeubles de placement		278	276
		294 167	276 259
Passif			
Créditeurs et autres passifs		1 530	796
Intérêts courus à payer		534	591
Instruments dérivés		16	8
Provision pour règlements	7	720	407
Emprunts	13		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		1 659	2 374
Au coût amorti		265 679	249 741
Passif des régimes à prestations déterminées		597	449
Primes et droits non acquis	7, 8	7 558	7 151
Passif d'impôt différé		180	129
		278 473	261 646
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada	9		
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		618	247
Résultats non distribués		15 051	14 341
		15 694	14 613
		294 167	276 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les		Six mois clos les	
		30 juin		30 juin	
		2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts		1 248	1 354	2 597	2 705
Charges d'intérêts		1 249	1 339	2 585	2 663
Produits d'intérêts nets		(1)	15	12	42
Financement public des programmes de logement	6	629	380	1 543	1 157
Primes et droits acquis	7, 8	516	499	1 011	992
Produits de placements		105	120	223	238
Gains nets sur les instruments financiers	14	519	-	431	56
Autres produits		13	6	20	14
Total des produits et du financement public		1 781	1 020	3 240	2 499
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	6	557	329	1 399	1 062
Règlements d'assurance		292	36	414	109
Charges opérationnelles		180	148	330	300
Total des charges		1 029	513	2 143	1 471
Résultat avant impôt		752	507	1 097	1 028
Impôt sur le résultat	18	186	128	272	255
Résultat net		566	379	825	773
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net					
Gains nets latents sur les titres de créance détenus à la JVAERG		22	119	396	363
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance détenus à la JVAERG pendant la période		(72)	13	(25)	13
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(50)	132	371	376
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net					
Pertes nettes latentes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG		-	(1)	-	(1)
Pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	(252)	(47)	(115)	(110)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(252)	(48)	(115)	(111)
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		(302)	84	256	265
Résultat global		264	463	1 081	1 038

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les		Six mois clos les	
		30 juin		30 juin	
		2020	2019	2020	2019
Capital d'apport		25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde au début de la période		667	249	247	5
Autres éléments du résultat global		(49)	132	371	376
Solde à la clôture de la période		618	381	618	381
Résultats non distribués					
Solde au début de la période		14 738	14 677	14 341	14 851
Résultat net		566	379	825	773
Autres éléments du résultat global		(253)	(48)	(115)	(111)
Dividendes	9	-	(505)	-	(1 010)
Solde à la clôture de la période		15 051	14 503	15 051	14 503
Capitaux propres du Canada		15 694	14 909	15 694	14 909

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
		2020	2019	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		566	379	825	773
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		35	17	54	35
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(426)	46	(564)	46
Impôt sur le résultat différé	18	51	8	(2)	20
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		(158)	(61)	37	(113)
Intérêts courus à recevoir		577	586	76	32
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		550	138	(41)	(224)
Débiteurs et autres actifs		(88)	(34)	(114)	(91)
Créditeurs et autres passifs		461	(124)	703	142
Intérêts courus à payer		(553)	(553)	(57)	41
Provision pour règlements		255	(12)	313	(5)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		10	(6)	13	(5)
Primes et droits non acquis		397	84	407	(53)
Autres		(5)	-	(4)	(4)
Prêts	12				
Remboursements		10 400	10 259	21 111	15 332
Décaissements		(19 847)	(11 182)	(35 653)	(21 553)
Emprunts	13				
Remboursements		(13 227)	(11 576)	(26 627)	(16 924)
Émissions		22 551	12 458	41 699	23 108
		1 549	427	2 176	557
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		9 989	4 826	11 016	6 726
Achats		(10 094)	(4 120)	(10 984)	(5 113)
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		(684)	-	(898)	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		-	(171)	-	(280)
		(789)	535	(866)	1 333
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes payés		-	(1 010)	-	(1 685)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		760	(48)	1 310	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		1 472	1 090	922	837
Clôture de la période		2 232	1 042	2 232	1 042
Représentés par					
Trésorerie		632	41	632	41
Équivalents de trésorerie		1 600	1 001	1 600	1 001
		2 232	1 042	2 232	1 042
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		2 046	2 111	3 091	3 134
Intérêts payés pendant la période		1 885	1 936	2 787	2 759
Dividendes encaissés pendant la période		1	2	2	9
Impôt sur le résultat payé pendant la période		200	32	411	106

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 juin 2020 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 25 août 2020.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. En plus des nouvelles méthodes comptables décrites à la présente section, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Aide d'urgence du Canada pour loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises

Le 24 avril 2020, le gouvernement a annoncé l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (l'AUCLC) destinée aux petites entreprises. Ce programme accordera un prêt à remboursement conditionnel aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles qui ont conclu des ententes de remise de loyer avec leurs locataires qui sont propriétaires de petites entreprises. En vertu du programme, des prêts-subventions seront offerts aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Les prêts susceptibles de remise consentis par les gouvernements fédéral et provincial couvriront chacun 25 % du loyer mensuel, le propriétaire-bailleur absorbera 25 % de plus, ce qui laissera le locataire payer les 25 % restants.

Nous administrons le programme au nom du gouvernement du Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux, en fournissant les prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles. Le financement du programme provient du gouvernement sous forme de crédits semblables à la façon dont le financement est reçu pour les activités des programmes de logement. Les résultats financiers de l'AUCLC seront communiqués à notre principal décideur opérationnel, qui est le comité exécutif du secteur de l'aide au logement. Par conséquent, les activités de l'AUCLC ont été incluses dans le segment de nos états financiers consacré à l'aide au logement.

Nous suivons les méthodes comptables existantes pour la comptabilisation du programme d'AUCLC.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

En mars 2020, le gouvernement a lancé le PAPHA, dans le cadre duquel il achètera par l'entremise de la SCHL jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés. La structure de ce programme est semblable à celle du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), avec une différence essentielle : la SCHL achète et détient directement les TH LNH dans le cadre du PAPHA, tandis que la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) les achète et les détient dans le cadre du programme des OHC, puis nous consolidons les comptes de la FCH avec ceux de la SCHL. Les principaux effets du PAPHA sur les états financiers sont la comptabilisation des prêts et des emprunts au coût amorti et les produits d'intérêts et charges d'intérêts connexes.

Description du PAPHA

Aux termes du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leurs droits de bénéficiaire dans les TH LNH et sont financés par les émissions d'emprunts auprès du gouvernement du Canada. Tant les prêts que les emprunts sont amortissables et peuvent être à taux fixe ou variable. Les paiements du capital et des intérêts se font mensuellement, et les remboursements du capital des emprunts sont égaux aux remboursements du capital des prêts.

Aux termes du PAPHA, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Ainsi, les TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts, qui sont comptabilisés dans les produits d'intérêts, et aux charges d'intérêts des emprunts, qui sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Classement et évaluation

Aux termes du PAPHA, nous classons les prêts et les emprunts comme suit :

Classement	Instruments financiers	Description	Critères et traitement comptable
Actifs financiers classés au coût amorti	Prêts aux termes du PAPHA	Montants à recevoir des institutions financières canadiennes en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH.	<p>Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui découlerait autrement de leur classement au coût amorti. <p>Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues.</p> <p>Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts.</p> <p>Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p> <p>Les gains et pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés directement dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p>
Passifs financiers classés au coût amorti	Emprunts au gouvernement du Canada – PAPHA	Emprunts amortis servant à financer les prêts aux termes du PAPHA.	<p>Les passifs financiers sont classés au coût amorti, sauf s'ils ont été classés à la JVRN.</p> <p>Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts.</p>

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les prêts aux termes du PAPHA sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH acquis lors des transactions. Les TH LNH et les swaps représentent la seule source de remboursement du capital et des intérêts des prêts; ils ont donc une incidence directe sur la probabilité qu'un défaut survienne. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est donc fondée sur le risque de crédit de ces actifs de soutien.

Les actifs de soutien se limitent aux TH LNH notés R-1 (élevé) ou AAA et aux contreparties de swap ayant une notation d'au moins A-. Ainsi, nous présumons que tous les prêts accordés dans le cadre du PAPHA présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

Présentation des résultats

Le PAPHA est une activité de financement hypothécaire, destinée à fournir des liquidités aux institutions financières afin qu'elles puissent continuer à prêter. Les résultats financiers du PAPHA seront communiqués à notre principal décideur opérationnel, le Comité de la haute direction du secteur du financement hypothécaire. En conséquence, nous présentons les résultats du PAPHA dans la section correspondante de nos états financiers.

Autres informations sur le PAPHA

Ces informations s'ajoutent aux informations sur le PAPHA qui se trouvent aux notes 8, 10, 12, 13, 15 et 16.

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le rendement moyen des prêts et emprunts du PAPHA en fonction de leur valeur comptable.

(En millions, sauf indication contraire)	Année d'échéance ¹						Total au 30 juin 2020
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Prêts aux termes du PAPHA	-	13	152	240	4 534	740	5 679
Rendement moyen pondéré	-	1,3 %	1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %
Emprunts au gouvernement du Canada – PAPHA	-	13	152	240	4 534	740	5 679
Rendement moyen pondéré	-	1,3 %	1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %

¹ L'année d'échéance dans le tableau ci-dessus reflète l'année au cours de laquelle nous recevrons les flux de trésorerie finaux des blocs de TH LNH sous-jacents. Toutefois, nous recevrons les flux de trésorerie plus tôt et au fil du temps. Dans le cadre du PAPHA, nous utilisons tous les flux de trésorerie en capital provenant des prêts pour rembourser les emprunts.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2020, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts du PAPHA se sont élevés à 23 millions de dollars (montant nul pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Changements comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2020, nous avons adopté la version révisée du *Cadre conceptuel pour l'information financière (Cadre conceptuel)*. Le *Cadre conceptuel* sert à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le *Cadre conceptuel* révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gestion, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière.

Nous avons terminé notre évaluation et conclu que le *Cadre conceptuel* révisé n'a pas d'incidence sur nos états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

Il a été établi que la nouvelle norme ci-après et son interprétation, qui ont été publiées par l'IASB, pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous avons l'intention d'adopter cette norme et cette interprétation, le cas échéant, à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessous, et nous évaluons actuellement leurs incidences sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants. La modification proposée qui aurait la plus grande incidence sur la SCHL est celle de reporter de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées à la note 4 de nos états financiers consolidés audités de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2019. Les changements importants apportés aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, à l'origine de la maladie COVID-19, a conduit à une pandémie mondiale qui a un impact important sur l'économie de nombreux pays. Les répercussions économiques de la COVID-19 ne sont pas entièrement connues et il se peut que des mesures supplémentaires soient prises par les gouvernements, le secteur privé et les organismes de réglementation pour atténuer les effets de la pandémie et ses répercussions économiques. En raison notamment de ces facteurs, il existe une incertitude supplémentaire en ce qui concerne les jugements et les hypothèses utilisés pour faire des estimations et juger de leur incidence sur nos résultats financiers.

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Décomptabilisation

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés à la SCHL par les institutions financières canadiennes dans le cadre du PAPHA sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Nous avons déterminé que les transferts de TH LNH à la SCHL ne respectent pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans le bilan consolidé et présentons le transfert comme étant un prêt.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Notre méthodologie pour l'estimation des pertes de crédit attendues sur nos titres de créance classés au coût amorti ou désignés à la JVAERG comprend différents scénarios économiques (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste) qui sont basés sur les données macroéconomiques prévisionnelles publiées par des tiers et examinées et approuvées par notre économiste en chef. Les principaux éléments du modèle de provision pour dépréciation comprennent les prévisions des marchés boursiers canadiens et américains, les taux de chômage, les écarts de crédit, le prix du pétrole et l'indice de volatilité (VIX).

Nous attribuons une pondération aux différents scénarios aux fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La pondération appropriée que l'on attribue à chaque scénario économique est déterminée par notre économiste en chef.

Au 30 juin 2020, les pertes de crédit attendues ont été calculées en appliquant une pondération de 35 % au scénario pessimiste, de 50 % au scénario de référence et de 15 % au scénario optimiste (au 31 décembre 2019 : 35 % au scénario pessimiste, 45 % au scénario de référence et 20 % au scénario optimiste). Les scénarios révisés et notre pondération révisée reflètent une probabilité plus élevée de pertes au cours des 12 prochains mois par rapport au 31 décembre 2019. Voir les notes 11 et 12 pour de plus amples renseignements sur les pertes de crédit prévues.

Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 30 juin 2020 en tenant compte des informations actualisées sur les prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date de clôture. La provision pour règlements ne comprend que les pertes encourues jusqu'au 30 juin 2020 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes futures. Il est difficile de déterminer les réclamations qui ont été faites au cours du trimestre en raison des modalités de report des prêts hypothécaires par les institutions financières. Nous avons donc utilisé notre modèle interne pour estimer les réclamations engagées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2020, et nous avons choisi, sur la base de nos hypothèses économiques, de notre expérience et de notre jugement, la tranche qui a eu lieu avant le 30 juin 2020.

Nous considérons un certain nombre de scénarios pour établir une fourchette raisonnable pour la provision pour règlements. Notre estimation finale est fondée sur les hypothèses clés suivantes : un taux de chômage moyen de 17,25% pour le reste de l'année 2020 et de 11,94% pour 2021; une variation de -6,9 % de l'indice des prix des logements pour le reste de l'année 2020 et de -2,4% pour 2021; une variation du produit intérieur brut réel de -4,4% pour le reste de l'année 2020 et de -6,1% pour 2021. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur la provision pour règlements.

Évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées

La conjoncture actuelle du marché a entraîné une baisse des rendements des obligations et un resserrement des écarts de crédit, ce qui a eu une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées. Nous avons révisé notre estimation du passif au titre des prestations constituées des régimes à prestations déterminées au 30 juin 2020 pour tenir compte de ces changements. Voir la note 17 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations déterminées.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Les résultats financiers de ces trois secteurs d'activités sont calculés d'après les méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et d'après les nouvelles méthodes comptables décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public et les produits d'intérêts sur les prêts;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts	71	72	-	-	1 178	1 284	(1)	(2)	1 248	1 354
Charges d'intérêts	80	75	-	-	1 176	1 281	(7)	(17)	1 249	1 339
Produits d'intérêts nets	(9)	(3)	-	-	2	3	6	15	(1)	15
Financement public des programmes de logement	629	380	-	-	-	-	-	-	629	380
Primes et droits acquis	-	-	346	357	170	142	-	-	516	499
Produits de placements	-	-	90	113	18	18	(3)	(11)	105	120
Gains nets sur les instruments financiers	49	3	462	40	14	4	(6)	(47)	519	-
Autres produits (pertes)	7	6	1	(1)	5	1	-	-	13	6
Total des produits et du financement public	676	386	899	509	209	168	(3)	(43)	1 781	1 020
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	557	329	-	-	-	-	-	-	557	329
Règlements d'assurance	-	-	292	36	-	-	-	-	292	36
Charges opérationnelles	88	58	74	74	18	16	-	-	180	148
Total des charges	645	387	366	110	18	16	-	-	1 029	513
Résultat avant impôt	31	(1)	533	399	191	152	(3)	(43)	752	507
Impôt sur le résultat	6	(1)	133	102	48	38	(1)	(11)	186	128
Résultat net	25	-	400	297	143	114	(2)	(32)	566	379
Total des produits et du financement public	676	386	899	509	209	168	(3)	(43)	1 781	1 020
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	(2)	(9)	(58)	7	17	3	43	-	-
Total des produits externes et du financement public	675	384	890	451	216	185	-	-	1 781	1 020

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Six mois clos les 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts	146	148	-	-	2 453	2 561	(2)	(4)	2,597	2 705
Charges d'intérêts	154	149	-	-	2 447	2 555	(16)	(41)	2 585	2 663
Produits d'intérêts nets	(8)	(1)	-	-	6	6	14	37	12	42
Financement public des programmes de logement	1 543	1 157	-	-	-	-	-	-	1 543	1 157
Primes et droits acquis	-	-	681	712	330	280	-	-	1 011	992
Produits de placements	-	-	194	230	35	36	(6)	(28)	223	238
Gains nets sur les instruments financiers	39	7	387	94	12	3	(7)	(48)	431	56
Autres produits (pertes)	13	12	-	(1)	7	3	-	-	20	14
Total des produits et du financement public	1 587	1 175	1 262	1 035	390	328	1	(39)	3 240	2 499
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	1 399	1 062	-	-	-	-	-	-	1 399	1 062
Règlements d'assurance	-	-	414	109	-	-	-	-	414	109
Charges opérationnelles	151	109	143	159	36	32	-	-	330	300
Total des charges	1 550	1 171	557	268	36	32	-	-	2 143	1 471
Résultat avant impôt	37	4	705	767	354	296	1	(39)	1 097	1 028
Impôt sur le résultat	6	(1)	177	192	89	74	-	(10)	272	255
Résultat net	31	5	528	575	265	222	1	(29)	825	773
Total des produits et du financement public	1 587	1 175	1 262	1 035	390	328	1	(39)	3 240	2 499
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(2)	(4)	(13)	(76)	16	41	(1)	39	-	-
Total des produits externes et du financement public	1 585	1 171	1 249	959	406	369	-	-	3 240	2 499

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits des placements découlant de la détention d'OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	796	630	1 431	291	5	1	-	-	2 232	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	898	-	-	-	-	-	-	-	898	-
Intérêts courus à recevoir	80	103	94	96	488	540	(1)	(2)	661	737
Placements en valeurs mobilières										
À la JVRN	566	1 037	122	122	-	-	(200)	(350)	488	809
À la JVAERG	-	-	17 501	17 370	4 507	3 931	(416)	(668)	21 592	20 633
Au coût amorti	1 401	972	-	-	-	-	(25)	(25)	1 376	947
Instruments dérivés	29	19	10	49	-	-	-	-	39	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	267	249	-	-	-	-	-	-	267	249
Prêts										
À la JVRN	939	1 307	24	24	-	-	-	-	963	1 331
Au coût amorti	5 497	4 893	92	101	258 822	244 445	-	-	264 411	249 439
Débiteurs et autres actifs	250	221	604	524	108	103	-	-	962	848
Immeubles de placement	267	267	11	9	-	-	-	-	278	276
	10 990	9 698	19 889	18 586	263 930	249 020	(642)	(1 045)	294 167	276 259
Passif										
Créditeurs et autres passifs	1 248	425	180	269	102	102	-	-	1 530	796
Intérêts courus à payer	60	64	-	-	475	529	(1)	(2)	534	591
Instruments dérivés	5	8	11	-	-	-	-	-	16	8
Provision pour règlements	-	-	720	407	-	-	-	-	720	407
Emprunts										
À la JVRN	1 659	2 374	-	-	-	-	-	-	1 659	2 374
Au coût amorti	7 437	6 287	-	-	258 822	244 445	(580)	(991)	265 679	249 741
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	258	185	327	260	12	4	-	-	597	449
Primes et droits non acquis	-	-	5 756	5 496	1 802	1 655	-	-	7 558	7 151
Passif d'impôt différé	55	53	99	91	43	-	(17)	(15)	180	129
	10 722	9 396	7 093	6 523	261 256	246 735	(598)	(1 008)	278 473	261 646
Capitaux propres du Canada	268	302	12 796	12 063	2 674	2 285	(44)	(37)	15 694	14 613
	10 990	9 698	19 889	18 586	263 930	249 020	(642)	(1 045)	294 167	276 259

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Le financement public a été affecté aux charges des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Aide pour répondre aux besoins de logement	336	348	1 089	1 079
Financement pour l'habitation	1 084	10	1 229	18
Expertise en logement et développement du potentiel	28	29	65	67
Total¹	1 448	387	2 383	1 164
Financement public différé pendant la période	(819)	(7)	840	(7)
Total du financement public comptabilisé²	629	380	1 543	1 157

¹ Comprend des charges opérationnelles de 84 millions de dollars et de 141 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (51 millions et 95 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 30 millions de dollars et 54 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (8 millions et 14 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2020 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	775	520	249	158
Rajout des rajustements des périodes antérieures (net)	7	-	-	-
Total du financement public comptabilisé dans les produits pendant la période	1 448	387	2 383	1 164
Total du financement public reçu pendant la période	(1 912)	(525)	(2 314)	(944)
Remises de tiers au gouvernement du Canada	1	-	1	4
Solde à la fin de la période avant le rajustement de la période future	319	382	319	382
Variation des ajustements des périodes antérieures (nette)	3	-	3	-
Financement dû au gouvernement pour les périodes ultérieures ¹	(55)	-	(55)	-
Solde à la clôture de la période	267	382	267	382

¹ Part provinciale et territoriale du financement du Programme canadien d'aide d'urgence au loyer des logements commerciaux.

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	5 512	5 248	5 496	5 375
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	577	438	922	661
Primes acquises pendant la période	(337)	(349)	(666)	(697)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	8	5	11	7
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(4)	(7)	(8)
Solde à la clôture de la période	5 756	5 338	5 756	5 338

¹ Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur (RPV) pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	197	182	194	181
Coûts d'acquisition différés	16	18	33	33
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(14)	(13)	(28)	(27)
Solde à la clôture de la période	199	187	199	187

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimatives non actualisées	632	38	670	341	40	381
Actualisation	(5)	(3)	(8)	(4)	(6)	(10)
Provision actualisée pour écarts défavorables	50	8	58	27	9	36
Total de la provision pour règlements	677	43	720	364	43	407

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin					
	2020			2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	422	43	465	398	60	458
Règlements nets payés pendant la période	(34)	-	(34)	(46)	-	(46)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	246	-	246	57	1	58
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	43	-	43	(21)	(3)	(24)
Provision pour règlements à la clôture de la période	677	43	720	388	58	446

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin					
	2020			2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	364	43	407	390	61	451
Règlements nets payés pendant la période	(97)	-	(97)	(120)	(3)	(123)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	314	-	314	118	2	120
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	96	-	96	-	(2)	(2)
Provision pour règlements à la clôture de la période	677	43	720	388	58	446

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif au titre des primes et au passif au titre des règlements. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif, aucune réserve pour insuffisance des primes n'était requise au 30 juin 2020.

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, dans le cadre du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPHA, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

Pour 2020, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 295 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 60 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu de demande de règlement relative à notre cautionnement de paiement périodique. Selon notre analyse, aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin					
	2020			2019		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 144	505	1 649	1 066	497	1 563
Droits de cautionnement et de demande perçus	262	61	323	97	39	136
Droits de cautionnement et de demande acquis	(129)	(41)	(170)	(108)	(34)	(142)
Solde à la clôture de la période	1 277	525	1 802	1 055	502	1 557

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin					
	2020			2019		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 152	503	1 655	1 079	494	1 573
Droits de cautionnement et de demande perçus	377	100	477	189	75	264
Droits de cautionnement et de demande acquis	(252)	(78)	(330)	(213)	(67)	(280)
Solde à la clôture de la période	1 277	525	1 802	1 055	502	1 557

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 millions de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Nous n'avons pas payé ni déclaré de dividendes pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (trimestre clos le 30 juin 2019 – 1 010 millions payés et 505 millions déclarés; semestre clos le 30 juin 2019 – 1 685 millions payés et 1 010 millions déclarés).

Le 24 mars 2020, le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars au cas où la SCHL aurait besoin d'être recapitalisée.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

(En millions)	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	618	247
Résultats non distribués affectés	10 008	11 178
Résultats non distribués non affectés ¹	5 043	3 163
Total des capitaux propres du Canada²	15 694	14 613
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(40)	(40)
Total du capital disponible	15 654	14 573

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	9 159	10 192
Capital non affecté	3 637	1 871
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 796	12 063
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(40)	(40)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 756	12 023
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	231 %	195 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	1 201	1 199
Capital non affecté	1 473	1 086
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	2 674	2 285
Capital disponible sur le capital requis (%)	223 %	190 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des produits des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2019) et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions)	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Réserve	80	94
Résultats non distribués	163	183
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	243	277

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	1 376	1 392	16	947	946	(1)
Prêts au coût amorti ³	264 411	275 648	11 237	249 439	251 777	2 338
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	265 679	277 042	11 363	249 741	252 142	2 401

¹ Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 107 millions de dollars (555 millions au 31 décembre 2019) et les titres achetés en vertu de conventions de revente de 898 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2019) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 1,392 millions de dollars (946 millions de dollars 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2.

³ Une tranche de 274 387 millions de dollars (251 107 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 1,261 millions de dollars (670 millions de dollars au 31 décembre 2019), au niveau 3.

⁴ Une tranche de 69 005 millions de dollars (146 905 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 1, et une tranche de 208 037 millions de dollars (105 237 millions de dollars au 31 décembre 2019), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(En millions)</i>	Aux							
	30 juin 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	316	-	316	-	131	-	131
Émis par le gouvernement fédéral	791	18	-	809	286	-	-	286
Provinces et municipalités	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des équivalents de trésorerie	791	334	-	1 125	286	131	-	417
Placements en valeurs mobilières								
À la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	58	-	58	-	122	-	122
Provinces et municipalités	-	207	-	207	26	304	-	330
Pays souverains et entités connexes	-	101	-	101	-	239	-	239
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	122	122	-	-	118	118
Total à la JVRN	-	366	122	488	26	665	118	809
À la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	3 022	4 112	-	7 134	1 625	5 390	-	7 015
Émis par le gouvernement fédéral	9 420	1 532	-	10 952	9 280	40	-	9 320
Provinces et municipalités	-	3 342	-	3 342	667	3 463	-	4 130
Pays souverains et entités connexes	19	145	-	164	-	168	-	168
Total à la JVAERG	12 461	9 131	-	21 592	11 572	9 061	-	20 633
Prêts désignés à la JVRN	-	806	-	806	-	1 244	-	1 244
Prêts désignés obligatoirement à la JVRN	-	17	140	157	-	17	70	87
Instruments dérivés	-	39	-	39	-	68	-	68
Immeubles de placement	-	-	278	278	-	-	276	276
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	13 252	10 693	540	24 485	11 884	11 186	464	23 534
Passifs								
Emprunts désignés à la JVRN	-	1 659	-	1 659	-	2 374	-	2 374
Instruments dérivés	-	16	-	16	-	8	-	8
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	1 675	-	1 675	-	2 382	-	2 382

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, il y a eu des transferts, respectivement, de 582 millions et 2 631 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (583 millions et 1 020 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019). Pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, il y a eu des transferts, respectivement, de 4 166 millions et 4 417 millions du niveau 1 au niveau 2 (25 millions et 375 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

<i>(En millions)</i>	Placements en valeurs mobilières désignés à la JVRN	Prêts désignés à la JVRN	Immeubles de placement	Total
Trois mois clos le 30 juin 2020				
Juste valeur au 1 ^{er} avril 2020	121	98	276	495
Achats	2	49	-	51
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	(1)	(3)	2	(2)
Gains comptabilisés dans les AERG	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(4)	-	(4)
Juste valeur au 30 juin 2020	122	140	278	540
Six mois clos le 30 juin 2020				
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2020	118	70	276	464
Achats	2	83	-	85
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	(3)	2	1
Gains comptabilisés dans les AERG	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(10)	-	(10)
Juste valeur au 30 juin 2020	122	140	278	540
Trois mois clos le 30 juin 2019				
Juste valeur au 1 ^{er} avril 2019	103	24	311	438
Achats	2	12	-	14
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	-
Gains comptabilisés dans les AERG	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(12)	-	(12)
Juste valeur au 30 juin 2019	105	24	311	440
Six mois clos le 30 juin 2019				
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2019	98	21	311	430
Achats	5	25	-	30
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	1	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(23)	-	(23)
Juste valeur au 30 juin 2019	105	24	311	440

¹ Inclut dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2020, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 juin 2020 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2019. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

11. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Aux							
	30 juin 2020				31 décembre 2019			
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur
Titres de créance								
À la JVRN	361	5	-	366	692	1	(2)	691
À la JVAERG ²	20 773	848	(29)	21 592	20 345	368	(80)	20 633
Titres de capitaux propres								
À la JVRN	91	33	(2)	122	89	29	-	118

¹ Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'acquisition moyen pondéré.

² Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 4 085 millions de dollars (2 334 millions au 31 décembre 2019).

Au 30 juin 2020, nous n'avons pas de placements en valeurs mobilières (montant nul au 31 décembre 2019) inclus dans les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours.

Nous inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements en OHC de la FCH, qui sont éliminés des états financiers consolidés.

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur 12 mois, à l'exception de deux instruments désignés à la JVAERG dont la valeur comptable brute est de 16 millions de dollars, pour lesquels la provision est fondée sur les pertes de crédit attendues à vie. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(En millions)	Aux											
	30 juin 2020						31 décembre 2019					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
À la JVAERG	11 639	1 970	4 891	3 036	56	21 592	9 973	1 653	7 591	1 416	-	20 633
Au coût amorti	393	406	577	-	-	1 376	434	213	300	-	-	947

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

Au 30 juin 2020, les pertes de crédit attendues sur les titres de créance détenus à la JVAERG s'élevaient à 29 millions de dollars (5 millions au 31 décembre 2019), et les pertes de crédit attendues sur les titres de créance au coût amorti s'élevaient à 3 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2019). Les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

12. Prêts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin								
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissements	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2020									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 168	(43)	44	3	-	-	-	(233)	939
Activités d'assurance prêt hypothécaire	26	(11)	5	4	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	1 194	(54)	49	7	-	-	-	(233)	963
Coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	244 534	(10 074)	18 671	-	12	-	-	-	253 143
Prêts aux termes du PAPHA	5 000	(138)	817	-	-	-	-	-	5 679
Programmes d'octroi de prêts	5 051	(118)	310	-	-	17	4	233	5 497
Activités d'assurance prêt hypothécaire	96	(16)	-	-	2	10	-	-	92
Total au coût amorti	254 681	(10 346)	19 798	-	14	27	4	233	264 411
Total	255 875	(10 400)	19 847	7	14	27	4	-	265 374
2019									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 782	(64)	-	2	-	-	-	(113)	1 607
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(12)	13	(1)	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	1 806	(76)	13	1	-	-	-	(113)	1 631
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	240 153	(10 053)	11 060	-	11	-	-	-	241 171
Programmes d'octroi de prêts	4 458	(126)	108	-	-	(1)	-	113	4 552
Activités d'assurance prêt hypothécaire	103	(4)	1	-	-	3	-	-	103
Total au coût amorti	244 714	(10 183)	11 169	-	11	2	-	113	245 826
Total	246 520	(10 259)	11 182	1	11	2	-	-	247 457

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

(En millions)	Six mois clos les 30 juin								
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2020									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 307	(95)	70	17	-	-	-	(360)	939
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(17)	13	4	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	1 331	(112)	83	21	-	-	-	(360)	963
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	244 445	(20 494)	29 167	-	25	-	-	-	253 143
Prêts aux termes du PAPHA	-	(138)	5 817	-	-	-	-	-	5 679
Programmes d'octroi de prêts	4 893	(344)	585	-	-	(5)	8	360	5 497
Activités d'assurance prêt hypothécaire	101	(23)	1	-	3	10	-	-	92
Total au coût amorti	249 439	(20 999)	35 570	-	28	5	8	360	264 411
Total	250 770	(21 111)	35 653	21	28	5	8	-	265 374
2019									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	2 019	(135)	-	10	-	-	-	(287)	1 607
Activités d'assurance prêt hypothécaire	21	(23)	25	1	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	2 040	(158)	25	11	-	-	-	(287)	1 631
Coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	234 653	(14 844)	21 339	-	23	-	-	-	241 171
Programmes d'octroi de prêts	4 402	(321)	185	-	-	(1)	-	287	4 552
Activités d'assurance prêt hypothécaire	107	(9)	4	-	-	1	-	-	103
Total au coût amorti	239 162	(15 174)	21 528	-	23	-	-	287	245 826
Total	241 202	(15 332)	21 553	11	23	-	-	-	247 457

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2019) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC. Dans le cas des prêts désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit n'était pas significative.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 juin 2020 était de 3 151 millions de dollars, dont une tranche de 3 143 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 8 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation.

Au 30 juin 2020, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 8 millions de dollars (6 millions au 31 décembre 2019) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 94 millions (102 millions au 31 décembre 2019). La variation de la provision pour pertes de crédit attendues est incluse dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

13. Emprunts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2020							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	2 094	-	(440)	5	-	-	1 659
Emprunts classés au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	243 620	18 671	(9 862)	-	12	122	252 563
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	5 000	817	(138)	-	-	-	5 679
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	7 180	3 063	(2 787)	(30)	11	-	7 437
Total des emprunts au coût amorti	255 800	22 551	(12 787)	(30)	23	122	265 679
Total	257 894	22 551	(13 227)	(25)	23	122	267 338
2019							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	3 093	-	(261)	5	-	-	2 837
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	236 481	11 060	(10 053)	-	11	2 666	240 165
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	4 937	1 398	(1 262)	(8)	4	-	5 069
Total des emprunts au coût amorti	241 418	12 458	(11 315)	(8)	15	2 666	245 234
Total	244 511	12 458	(11 576)	(3)	15	2 666	248 071

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2020							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	2 374	-	(752)	37	-	-	1 659
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	243 454	29 167	(20 202)	-	25	119	252 563
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	-	5 817	(138)	-	-	-	5 679
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	6 287	6 715	(5 535)	(54)	24	-	7 437
Total des emprunts au coût amorti	249 741	41 699	(25 875)	(54)	49	119	265 679
Total	252 115	41 699	(26 627)	(17)	49	119	267 338
2019							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	3 430	-	(617)	24	-	-	2 837
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	230 757	21 339	(14 844)	-	23	2 890	240 165
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	4 768	1 769	(1 463)	(14)	9	-	5 069
Total des emprunts au coût amorti	235 525	23 108	(16 307)	(14)	32	2 890	245 234
Total	238 955	23 108	(16 924)	10	32	2 890	248 071

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu’à l’échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l’état consolidé des flux de trésorerie. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2020, respectivement 212 millions et 292 millions de dollars d’OHC arrivées à échéance ont été éliminés des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l’état consolidé des flux de trésorerie (montant nul pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Les limites et les paramètres s'appliquent aux emprunts sur les marchés de capitaux ainsi qu'aux emprunts auprès du gouvernement du Canada depuis avril 2008 dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

Le ministre des Finances a approuvé l'augmentation des pouvoirs d'emprunt en mars 2020 de concert avec le lancement du PAPHA, qui est financé par le Programme d'emprunt des sociétés d'État. En 2020, nos limites d'emprunts à court terme en cours et d'emprunts à long terme contractés sont respectivement de 20 milliards de dollars et de 154 milliards de dollars (elles étaient de 5 milliards et de 4 milliards en 2019). Nos emprunts à court terme réels en cours au 30 juin 2020 étaient de 296 millions de dollars (78 millions au 31 décembre 2019). Le montant réel des emprunts à long terme contractés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2020 s'est établi à respectivement 1,5 milliard de dollars et à 7,1 milliards de dollars (246 millions et 509 millions pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

L'autorisation législative, qui est distincte des limites ci-dessus et qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours total des emprunts, compte non tenu des emprunts contractés auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars (20 milliards en 2019). Le solde en capital des emprunts en cours était un montant nul au 30 juin 2020 (montant nul en 2019).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Instruments financiers désignés à la JVRN				
Placements en valeurs mobilières	1	2	6	7
Prêts	4	2	17	10
Emprunts	(5)	(5)	(37)	(24)
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	-	(1)	(14)	(7)
Instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN				
Titres de capitaux propres	(1)	(1)	2	59
Titres de créance	-	(1)	-	(1)
Instruments dérivés	80	45	(144)	94
Prêts	3	1	4	1
Total des instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN	82	44	(138)	153
Titres de créance détenus à la JVAERG ¹	346	(48)	567	(101)
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	1	1	3	4
Emprunts au coût amorti ²	30	5	44	8
(Pertes) recouvrement de crédit attendus sur les actifs financiers ³	60	(1)	(31)	(1)
Total	519	-	431	56

¹ Y compris une perte de change de 136 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2020 et un gain de change de 84 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2020 (pertes pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 – 52 millions et 104 millions de dollars) résultant de la conversion de titres de créance libellés en dollars américains.

² Y compris des pertes, découlant des remboursements d'emprunts, d'un montant nul et de 10 millions de dollars, respectivement, pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (3 millions et 6 millions, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019), déduction faite des gains, attribuables aux émissions d'emprunts, de 30 millions et 54 millions, respectivement, pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (8 millions et 14 millions, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019).

³ Exclut les pertes de crédit prévues sur les prêts des activités d'APH au coût amorti au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2020, soit respectivement 10 millions de dollars et 10 millions de dollars (pertes de crédit prévues au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 – 3 millions et 3 millions de dollars). Ces dernières sont présentées dans les règlements d'assurance.

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des titres de capitaux propres.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts aux termes du PAPHA sont exposés au risque de taux d'intérêt et au risque de remboursement anticipé. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient, à différents degrés, remboursés par anticipation, ce qui peut réduire les revenus d'intérêts futurs du détenteur d'un TH LNH. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties agréées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons aux contreparties de swap les intérêts effectifs provenant des TH LNH sous-jacents moins les frais d'administration, en échange d'un montant égal aux intérêts dus sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements aux termes du Programme des OHC n'ont aucune incidence sur l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Pour les autres programmes, il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant le semestre clos le 30 juin 2020.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Placements en valeurs mobilières		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	186	207
Titres libellés en dollars américains	104	35
Incidence de la diversification	(45)	(5)
VAR totale	245	237

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 juin 2020, nous détenons pour 4 085 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (2 334 millions au 31 décembre 2019), et le risque de change résiduel n'était pas significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers désignés à la JVRN et les instruments dérivés pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt au 30 juin 2020 ne serait pas significative.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 juin 2020.

<i>(En millions)</i>	Aux			
	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(231)	292	(260)	211

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la note 19 de nos états financiers consolidés audités.

Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont fait augmenter notre potentiel de perte financière à court terme, ce qui se reflète dans notre provision pour pertes sur créances attendues, qui est décrite aux notes 11 et 12.

Risque de crédit maximal

Pour les actifs financiers autres que les cautionnements ou les instruments dérivés, le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable.

En vertu du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont garantis par les TH LNH, qui sont notés R-1 (élevé) ou AAA. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts.

Dans le cadre du PAPHA, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notations. Pour le PAPHA, toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des sûretés détenues aux termes du PAPHA s'élevait à 5 776 millions de dollars, ou 102 % de la valeur comptable des prêts, au 30 juin 2020 (montant nul au 31 décembre 2019).

Pour les autres programmes, la nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant le semestre clos le 30 juin 2020.

Concentrations et qualité du crédit

Les effets économiques de COVID-19 n'ont pas entraîné de changements importants dans les concentrations géographiques ou sectorielles du portefeuille de la SCHL. En outre, la qualité globale du crédit du portefeuille reste solide, et les principaux changements se situent dans le calendrier des pertes attendues.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	11	9	-	1
Charges d'intérêts nettes	3	3	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	14	12	1	2
Pertes nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(439)	(124)	(22)	(6)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	167	73	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(272)	(51)	(22)	(6)
Cotisations de la SCHL	5	16	1	4
Cotisations des employés	6	6	-	-
Total des cotisations	11	22	1	4

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	22	18	-	6
Charges d'intérêts nettes	6	6	2	2
Charges comptabilisées en résultat net	28	24	2	8
Pertes nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(146)	(354)	(8)	(18)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	19	240	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(127)	(114)	(8)	(18)
Cotisations de la SCHL	16	31	1	6
Cotisations des employés	11	16	-	-
Total des cotisations	27	47	1	6

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au 30 juin 2020 était de 2,8 % (3,1 % au 31 décembre 2019).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Charge d'impôt exigible	135	120	274	235
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	51	8	(2)	20
Total de la charge d'impôt en résultat net	186	128	272	255
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(9)	38	134	120
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(9)	1	(9)	1
Pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	(42)	(10)	(20)	(22)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(60)	29	105	99
Total	126	157	377	354

19. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 11 millions et 22 millions de dollars, respectivement, pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (10 millions et 21 millions, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et 8 millions et 15 millions, respectivement, pendant le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 (6 millions et 12 millions, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019) pour les activités de financement hypothécaire.

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 30 juin 2020, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 433 milliards de dollars (429 milliards au 31 décembre 2019).

En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 30 juin 2020, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de financement hypothécaire, totalisaient 516 milliards de dollars (493 milliards au 31 décembre 2019).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 4 millions de dollars (4 millions au 31 décembre 2019). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes parties aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Au 30 juin 2020, nous avons 10 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (26 millions au 31 décembre 2019) attribuables au financement public qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable. Nous avons aussi 337 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (417 millions au 31 décembre 2019), qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, ainsi que 101 millions de dollars (34 millions au 31 décembre 2019), qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, et 804 millions (montant nul au 31 décembre 2019) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du programme de l'AUCLC.

Au 30 juin 2020, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 9 327 millions de dollars (9 625 millions au 31 décembre 2019).

21. Informations comparatives

Les charges opérationnelles de l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. Les charges opérationnelles liées à l'administration des programmes de logement étaient auparavant comprises dans les dépenses des programmes de logement; elles sont maintenant incluses dans les charges opérationnelles du secteur de l'Aide au logement de manière à s'aligner sur la nature des charges.

La provision pour règlements présentée dans le bilan consolidé et dans la note 7 a été reclassée conformément à la présentation adoptée pour la période en cours. La provision sur les prêts auto-assurés est désormais présentée dans les Crédeurs et autres passifs, conformément à la norme IAS 37.

22. Évènements postérieurs

Le 31 juillet 2020, le gouvernement a annoncé que l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) sera prolongée d'un mois pour inclure les dépenses du mois d'août, mais le montant total du financement du programme n'a pas changé.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.

